



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Je souhaite travailler dans l'administration

Vérfié le 22 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'administration propose une grande variété d'emplois avec des conditions de recrutement particulières, notamment par concours. Pour cibler les emplois correspondant à vos choix professionnels, il faut vous renseigner sur les différentes fonctions publiques (État, territoriale ou hospitalière) et leurs métiers. Vous devez également sélectionner le mode d'accès correspondant à votre situation ou à vos projets d'évolution professionnelle.

Je me renseigne sur les différentes fonctions publiques, métiers, modes d'accès

Quelles sont les différentes fonction publiques ?

Je me renseigne sur les différentes [fonctions publiques](http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-2) (fonction publique d'État, territoriale, hospitalière) notamment pour connaître les différents employeurs publics.

Quels sont les métiers des 3 fonctions publiques ?

Pour connaître les différents emplois du secteur public, je consulte le [répertoire des métiers des 3 fonctions publiques](https://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-9).

Qui peut y accéder ?

Pour pouvoir travailler dans l'administration, il faut remplir [certaines conditions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13272) (diplôme, absence de condamnation...).

A savoir : un étranger peut avoir accès à un emploi dans l'administration [dans certains cas](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12219).

Comment y accéder ?

La majorité des emplois de la fonction publique sont accessibles par [concours](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F434) et sont donc exercés par des [fonctionnaires](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18933).

Toutefois, il existe [d'autres modes de recrutement \(hors concours\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32810) pour exercer un emploi en tant que [contractuel](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13117), voire même en tant que [fonctionnaire](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18933).

A noter : une administration peut accueillir [un élève ou un étudiant en stage](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F637).

Je veux passer un concours pour devenir fonctionnaire

Je me renseigne sur les dates et les conditions d'inscription au concours pour me permettre d'accéder à l'emploi que je souhaite exercer.

Dans la fonction publique de l'État (FPE)

Je consulte le site internet de la [fonction publique d'État \(FPE\)](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours/calendrier-des-concours).

Je m'informe sur la préparation au concours auquel je me suis inscrit(e), notamment en consultant le site du Centre national d'enseignement à distance (Cned), à la rubrique [Concours de la fonction publique](https://www.cned.fr/vie-active/concours-fonction-publique/).

Si je suis enceinte, je me renseigne sur [la possibilité de passer](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1591) les différentes épreuves du concours.

A savoir : si je souffre d'un handicap, je peux bénéficier de [mesures particulières](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F430) pour accéder à un emploi dans la fonction publique.

Dans la fonction publique territoriale (FPT)

Je consulte les sites internet suivants :

- [Centre national de la fonction publique territoriale \(CNFPT\)](https://www.cnfpt.fr/evoluer/concours-examens-professionnels/decouvrir-differents-types-concours-examens-professionnels/national)
- [Centres de gestion](http://concours.fncdg.com/)

- [Ville de Paris](http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/emploi-et-formations/travailler-a-la-ville/les-concours-de-la-ville-25) (http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/emploi-et-formations/travailler-a-la-ville/les-concours-de-la-ville-25)

Je m'informe sur la préparation au concours auquel je me suis inscrit(e), notamment en consultant le site du Centre national d'enseignement à distance (Cned), à la rubrique [Concours de la fonction publique](https://www.cned.fr/vie-active/concours-fonction-publique/) (https://www.cned.fr/vie-active/concours-fonction-publique/).

Si je suis enceinte, je me renseigne sur la [possibilité de passer](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1591) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1591) les différentes épreuves du concours.

➔ **A savoir :** si je souffre d'un handicap, je peux bénéficier de [mesures particulières](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F430) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F430) pour accéder à un emploi dans la fonction publique.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH)

Je consulte les sites internet suivants :

- [Fonction publique hospitalière \(FPH\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/liste-des-concours-et-examens-par-ordre-alphabetique/) (https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/liste-des-concours-et-examens-par-ordre-alphabetique/)
- [Assistance publique-hôpitaux de Paris \(AP-HP\)](https://concours.aphp.fr/) (https://concours.aphp.fr/)

Je m'informe sur la préparation au concours auquel je me suis inscrit(e), notamment en consultant le site du Centre national d'enseignement à distance (Cned), à la rubrique [Concours de la fonction publique](https://www.cned.fr/vie-active/concours-fonction-publique/) (https://www.cned.fr/vie-active/concours-fonction-publique/).

Si je suis enceinte, je me renseigne sur la [possibilité de passer](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1591) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1591) les différentes épreuves du concours.

➔ **A savoir :** si je souffre d'un handicap, je peux bénéficier de [mesures particulières](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F430) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F430) pour accéder à un emploi dans la fonction publique.

Je veux postuler à un emploi de fonctionnaire sans concours

Certains postes de **catégorie C** de simple exécution (par exemple, adjoints administratifs) sont accessibles sans concours, notamment par la voie du [parcours d'accès aux carrières de la fonction publique \(Pacte\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12686) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12686).

Dans la fonction publique de l'État (FPE)

Je peux consulter la [liste des postes sans concours dans la FPE](https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/recrutement-sans-concours-a-letat/avis-de-recrutement-sans-concours) (https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/recrutement-sans-concours-a-letat/avis-de-recrutement-sans-concours).

Dans la fonction publique territoriale (FPT)

Je peux consulter :

- la [liste des postes sans concours dans la FPT](http://fncdg.com/bourse-de-emplois/) (http://fncdg.com/bourse-de-emplois/),
- les annonces dans la presse,
- et les postes proposés par [Pôle emploi](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528).

Dans la fonction publique hospitalière (FPH)

Je peux me renseigner :

- dans les locaux et sur les sites internet des établissements hospitaliers qui réalisent les recrutements,
- auprès de [Pôle emploi](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528),
- et dans la presse locale.

Je veux postuler comme agent non titulaire

Je peux postuler à une offre d'emploi par contrat (sans concours).

Dans la fonction publique de l'État (FPE)

Je peux consulter le site internet de la [Place de l'emploi public \(anciennement Bourse interministérielle de l'emploi public\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51187) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51187).

Dans la fonction publique territoriale (FPT)

Je peux consulter :

- le site internet de la [Bourse de l'emploi de la fonction publique territoriale](http://fncdg.com/bourse-de-emplois/) (http://fncdg.com/bourse-de-emplois/)
- la presse locale ou le site de [Pôle emploi](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528).

Dans la fonction publique hospitalière (FPH)

Je peux consulter :

- Le site internet de la [Bourse de l'emploi de la fonction publique hospitalière](http://emploi.fhf.fr/) (http://emploi.fhf.fr/)
- la presse locale ou le site de [Pôle emploi](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528).

Vous pouvez signer, par exemple, un [contrat de projet](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35145) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35145).

Je veux travailler en tant qu'intérimaire

Un employeur public (administration de l'État, collectivité territoriale, hôpital) peut faire appel à des travailleurs intérimaires dans certains cas précis (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2304>).

Services en ligne et formulaires

- Rechercher une offre d'emploi sur Pôle emploi (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31528>)
Service en ligne
- Place de l'emploi public - Offres d'emploi dans le secteur public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51187>)
Recherche

Pour en savoir plus

- Présentation des 3 fonctions publiques (http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-2)
Ministère chargé de la fonction publique
- Répertoires des métiers de la fonction publique (https://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/fonction-publique-france-9)
Ministère chargé de la fonction publique
- Concours des centres de gestion de la fonction publique territoriale (http://concours.fncdg.com)
Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG)
- Concours et examens organisés par le CNFPT (https://www.cnfpt.fr/evoluer/concours-examens-professionnels/decouvrir-differents-types-concours-examens-professionnels/national)
Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
- Concours des centres de gestion de la FPT (http://concours.fncdg.com/)
Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG)
- Concours de la Ville de Paris (http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/emploi-et-formations/travailler-a-la-ville/les-concours-de-la-ville-25)
Ville de Paris
- Concours et examens de la FPH (https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/liste-des-concours-et-examens-par-ordre-alphabetique/)
Ministère des solidarités et de la santé
- Concours de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) (https://concours.aphp.fr/)
Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)
- Préparation aux concours de la fonction publique (https://www.cned.fr/vie-active/concours-fonction-publique/)
Centre national d'enseignement à distance (Cned)
- Offres d'emploi dans la fonction publique territoriale (http://fncdg.com/bourse-de-emplois/)
Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG)
- Offres d'emploi dans la fonction publique hospitalière (http://emploi.fhf.fr/)
Fédération hospitalière de France
- Avis de recrutement sans concours dans la fonction publique d'État (https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/recrutement-sans-concours-a-letat/avis-de-recrutement-sans-concours)
Ministère chargé de la fonction publique

COMMENT FAIRE SI...

- Je recherche un emploi (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17556>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0